



Directives relatives au mémoire de master

A. Démarche

Étapes pour rédiger un mémoire :

D'une idée de sujet au plan de recherche

- 1. L'étudiant·e propose un sujet et une question de départ par email à la directrice potentielle.
- 2. La directrice propose ensuite une première séance de 'brainstorming'.
- 3. L'étudiant·e élabore un « plan de recherche » de max. 5 pages et le remet par email à la directrice, en demandant un deuxième rendez-vous. Le « plan de recherche » comprend :
 - un titre (provisoire)
 - une table des matières (provisoire)
 - une problématique
 - une question de départ, des questions de recherche
 - la méthodologie et les méthodes prévues
 - un calendrier
 - · une bibliographie
- 4. Séance de feedback avec la directrice et l'assistant·e responsable.
- 5. L'étudiant·e s'inscrit auprès du secrétariat de la MAPS en tant que mémorant·e : aylin.eriksen@unine.ch

Du terrain à la première version

- 6. Après avoir terminé le terrain, au début de l'analyse, l'étudiant·e demande un rendez-vous avec la directrice et l'assistant·e responsable par email. Avant ce rendez-vous, l'étudiant·e envoie à la directrice une table des matières avec des mots clés, en se référant au point « D. Contenu » de ce document
- 7. L'étudiant e remet une première version du mémoire à la directrice (cf. point « B. Première version »). Cette version est discutée lors d'une rencontre avec la directrice du mémoire et l'assistant e responsable. Lors de ce rendez-vous, le choix de l'expert e pour la soutenance est discuté. La date de la soutenance est également fixée.

De la première version à la soutenance

- 8. L'étudiant·e fait des corrections et remet la version définitive deux semaines avant la soutenance (deux exemplaires : un pour la directrice et l'autre pour l'expert·e).
- 9. L'étudiant·e remet un résumé d'une demi-page de son mémoire au secrétariat de la MAPS au plus tard deux semaines avant la soutenance.

B. Première version

La première version n'est pas une version aboutie et ne contient pas encore nécessairement une introduction ou une conclusion. Elle présente les résultats de l'analyse.





Une première version peut être remise à tout moment et une soutenance peut être organisée tout au long de l'année, en accord avec la directrice. Il faut annoncer la remise de la première version à la directrice au moins 6 semaines à l'avance. En général, la soutenance a lieu environ 4 mois après la remise de la première version.

- Attention : il n'y a pas de soutenances de mémoire entre noël et fin janvier, ni entre fin juin et fin août.
- Si l'étudiant·e souhaite soutenir son mémoire pendant la période d'examen, il/elle doit veiller à ce que la soutenance ait lieu avant la fin du semestre. Sinon, il/elle devra s'acquitter des frais universitaires pour le semestre suivant.
- En conséquence, les dates pour la remise de la première version sont les suivantes : avant le 28 février pour une soutenance en juin / avant le 31 mai pour une soutenance en septembre / avant le 31 août pour une soutenance en décembre / avant le 30 novembre pour une soutenance en février

C. Soutenance

La soutenance du mémoire dure en moyenne 45 minutes. Elle est publique. La présentation débute de manière générale par un exposé de l'étudiant-e qui dure environ 20 minutes. Cette présentation est suivie par une discussion entre l'étudiant-e et les membres du jury (généralement composé de la directrice du mémoire et un-e expert-e titulaire au moins d'un Master ou d'une licence selon l'article 28a du règlement du Master. IMPORTANT : Pour les étudiant-e-s du pilier géographie et psychologie et éducation, l'expert-e doit être affilié-e à l'institut respectif. Le jury se retire et délibère. La note peut être donnée soit directement après la délibération ou de manière différée, selon le cas.

D. Contenu

Voici une proposition de structure d'un mémoire :

- 1. Une page de couverture, comprenant le titre, le nom de l'étudiant·e et de la directrice (modèle sur le site de la MAPS)
- 2. Résumé de la recherche (une demi-page)
- 3. Table des matières
- 4. Table des figures et liste des tableaux, le cas échéant
- 5. Le texte
 - Introduction, question de recherche et problématique
 - Contexte / État des lieux de la recherche
 - Ancrage théorique
 - Méthodologie
 - Analyse (construction d'une argumentation et illustration de ses idées à travers des exemples)
 - Conclusion et perspectives
- 6. Bibliographie
- 7. Annexe (p.ex. Déclaration sur l'honneur, l'utilisation des IA)





E. Formalités

Vous trouverez ci-dessous les consignes formelles. En cas de doute, veuillez-vous adresser à l'assistant·e responsable.

1. Longueur

Le texte du mémoire compte environ 40'000 mots (+/- 5'000 mots), sans la page de couverture, le résumé, la table des matières, la bibliographie, ni les annexes.

N.B: L'Université de Neuchâtel encourage vivement les étudiant-e-s à utiliser le langage épicène ou écriture non-discriminatoire pour tous les rendus de travaux. Pour savoir comment procéder: https://www.unine.ch/epicene/

2. Citations et bibliographie

Concernant les conventions bibliographiques, veuillez suivre les consignes de votre pilier principal.

3. Style

Veuillez choisir une police de caractère bien lisible comme Arial, Times New Roman, Tahoma, Cambria ou Gellix. La taille des caractères est 11 ou 12 pour le texte principal, 10 pour des longues citations. L'interligne doit être de 1.5.

F. Utilisation de l'intelligence artificielle

Il est obligatoire de rendre transparent si, comment et pour quelles raisons des softwares d'intelligence artificielle (p.ex. ChatGPT) ont été utilisés pour le rapport intermédiaire et/ou final. Précisément, il faut nous communiquer :

- Le nom de l'IA utilisée
- Comment cette IA a été utilisée
- Les 'prompts' et 'flow' (c'est-à-dire la 'conversation' intégrale avec l'IA, comprenant toutes les questions posées et réponses obtenues.)
- Une réflexion critique quant à l'usage et l'outil

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la <u>FAQ sur l'utilisation de l'IA générative de l'Université de Neuchâtel</u>, ainsi que le <u>Guide sur l'intégrité scientifique qui comporte un partie sur l'utilisation de l'IA.</u>

G. Plagiat

Tout-e étudiant-e signe et joint au mémoire une déclaration sur l'honneur. Vous trouverez davantage d'informations relatives au plagiat, ainsi que la déclaration ici : https://intranet.unine.ch/sacad/pour-les-etudiantes-et-etudiants/integrite-scientifique/

H. Participation au colloque LAPS

Vous êtes censé.e.s participer au colloque des mémorant.e.s. de votre pilier principal. De plus, une participation au colloque LAPS est fortement recommandée et offre aux mémorant·e·s une immersion dans le monde de la recherche. Vous pouvez y participer sans présenter votre mémoire.

I. Notation

La note est la résultante du travail écrit et de la soutenance. Les deux éléments ne forment qu'une seule et unique note.





J. Dépôt et archivage

Selon le règlement d'études, tous les mémoires de master doivent être rendus à la bibliothèque. Il sera ainsi demandé à l'étudiant·e de fournir au secrétariat ou à la bibliothèque du pilier principal deux exemplaires reliés de son travail. Sur proposition de la directrice et de l'expert·e, les étudiant·e·s peuvent mettre leurs mémoires au format PDF sur le site de la bibliothèque.